

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° RCA21 210012

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que :

- 1° lors de sa séance ordinaire tenue le 7 décembre 2021, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution n° CA21 210278, adopté le [Règlement modifiant le Règlement de lotissement \(RCA21 2100012\)](#);
- 2° à la suite de la décision du 21 janvier 2022 de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité d'approuver ce règlement, le greffier de la ville a, le 24 janvier suivant, délivré un certificat de conformité attestant que ce règlement est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- 4° conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), ce règlement est entré en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité à son égard, soit le 24 janvier 2022;
- 5° copie de ce règlement peut être consulté du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du Secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Note : En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux du Secrétaire d'arrondissement sont présentement fermés. Il est toutefois possible d'obtenir une copie de ce règlement en cliquant sur l'hyperlien prévu au paragraphe 1° ou par courriel à l'adresse suivante : verdun-greffe@montreal.ca.

Donné à Verdun, le 26 janvier 2022.

Mario Gerbeau (original signé numériquement)

Mario GERBEAU
Secrétaire d'arrondissement